



Association québécoise  
des retraité(e)s des secteurs  
public et parapublic

## PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT COURS DE YOGA

---

Le remboursement du coût d'inscription à la session de 10 cours de yoga peut s'appliquer simplement en demandant son annulation\*.

Pour l'obtenir, la personne inscrite ou l'un de ses proches doit communiquer avec l'AQRP au moins 72 heures avant la date du 1<sup>er</sup> cours. Si la demande d'annulation n'est pas effectuée dans les délais prévus, aucun remboursement ne sera fait.

### **Pour nous joindre**

1 800 653-2747, option 4  
ou [chantal.berube@aqrp.ca](mailto:chantal.berube@aqrp.ca)

*\*Certaines restrictions s'appliquent.*